



SPIP 88

Déclaration liminaire au CSA du SPIP des Vosges du 28/04/25

Monsieur le Président,

Nous voici réunis aujourd'hui pour le 1^{er} CSA de l'année au SPIP des Vosges pour examiner, à votre initiative, les recommandations de la MCI ou encore les ACT.

De son côté, la CGT IP a souhaité que soient portés à l'ordre du jour le budget du service pour 2025 ou encore les activités en détention.

Loin d'être anodins, ces deux sujets sont le reflet des inquiétudes de notre syndicat face aux discours, aux annonces, aux mesures prises par le garde des Sceaux depuis sa prise de fonction. Le prisme sécuritaire et démagogique dans lequel s'inscrit ses différentes prises de positions ne cesse de jeter le discrédit sur l'action du SPIP, de ses professionnels et plus encore sur la nécessaire mission de réinsertion qui est la nôtre.

- Après l'annulation des activités jugées « ludiques ou provocantes » en détention, Après un budget au rabais (raboitage des budgets d'insertion au profit de la création d'encore et toujours plus de places de prison),
- Après des arbitrages en matière de ressources humaines plus que critiquables (40 % des postes de CPIP sont fléchés renseignement pénitentiaire et administration centrale à la mobilité 2025 des CPIP, 1 poste créé pour la filière insertion/probation dans le nouveau budget),
- Après la création d'établissements de haute-sécurité qui contreviennent aux droits des personnes détenues,
- Après l'entrée dans la danse populiste des parlementaires qui viennent de rétablir les peines de prison ferme de moins d'1 mois et l'abrogation du principe de l'aménagement obligatoire pour les peines inférieures à 6 mois,

Comment ne pas s'inquiéter pour le devenir de nos métiers et de nos missions ?

La perspective des États Généraux de l'insertion et de la probation qui arrivent à grands pas n'est guère plus réjouissante quand les questions semblent davantage tournées autour des idées de sécurité publique, de police pénitentiaire, de renforcement du contrôle, d'un contenu plus robuste de la peine.

Force est de constater que ce mépris et cette méconnaissance de nos missions et de l'expertise des personnels se traduit également sur l'interrégion.

Comment ne pas dénoncer ici la farce que constitue le nouveau déploiement de PRISME !

Depuis 1 mois maintenant, les SPIP et les services judiciaires du Grand-Est sont contraints d'utiliser un logiciel illisible et à côté de la plaque en matière de pratiques et de besoins professionnel, de bidouiller, de cliquer, recliquer pour faire un simple acte professionnel et plus encore de faire des dizaines et des dizaines de remontées de dysfonctionnements pour un logiciel censé être opérationnel

...

Comment ne pas dénoncer encore la note de gestion des incidents de probation qui méconnaît le travail des SPIP et les principes qui guident leur intervention !
Expertise, individualisation de la prise en charge et de la peine, mandat judiciaire sont jetés au rebut au profit d'une systématisation de la réponse et d'une ouverture de parapluie injustifiée.

Monsieur le Président, qu'en sera-t-il au niveau local ?

Vous avez démontré d'un investissement certain à préserver les activités socio-culturelles et sportives en détention qui va de paire avec la croyance du bien-fondé de notre intervention.

La CGT IP vous demande d'oeuvrer avec la même conviction pour défendre les missions de vos agents et leurs conditions de travail et faire office de garde-fou face à ces dérives.

La CGT SPIP 88 le réaffirme ici, nos métiers s'inscrivent dans une vision humaniste de l'action de l'administration pénitentiaire, de la justice et de la société.

Sans insertion, la probation est vide de sens et est vouée à l'échec.

La CGT SPIP 88 appelle tous les agents du SPIP des Vosges à se mobiliser le 6 mai et se tiendra à leur côtés pour la défense des conditions de travail, des missions et des moyens des SPIP !

A Epinal, le 28 avril 2025

Les représentants CGT IP au CSA du SPIP des Vosges